174754 - Peut on laisser assister à la toilette mortuaire une personne dont on n'a pas besoin?

question

Est il permis au moment de laver un mort de laisser y assister quelqu'un dont on n'a pas besoin?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ibn Qudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: On réprouve la présence de toute personne en dehors du laveur et de son assistant car il n'est permis de regarder le mort qu'en cas de besoin. Il est recommandé à ceux qui sont présents de baisser leurs regards sauf en cas de nécessité. Cela est dû au fait que le mort pourrait avoir un défaut qu'il dissimulait et n'aimait pas qu'on le découvre après sa mort. Il peut encore apparaître de sa part quelque chose que le vivant n'aimerait faire en présence des autres. Il peut encore se révéler en lui une chose condamnable qui risque d'être dévoilée de manière à provoquer un scandale. Ses parties intimes peuvent être vues. C'est pourquoi on préfère que le laveur soit une personne pieuse et honnête capable de dissimuler ce qu'elle voit. Extrait de al-Moughni,2/164.

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: il est recommandé de transférer le corps du mort à un endroit isolé et le cacher aux regards. Ceci ne fait l'objet d'aucune divergence de vues. Extrait de charh al-Mouhadhdhab,5/125).

Il n' y a pas de limite concernant le nombre des personnes pouvant assister au lavage d'un mort; cela dépendant du besoin. Si celui-ci nécessite la présence de plus d'une personne, il n' y a aucun inconvénient à faire venir d'autres. Ceci s'atteste dans cette tradition rapportée par Oum Atiyya (P.A.a): «Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) est arrivé auprès de nous à la suite du décès de sa fille et a dit: lavez la trois ou cinq fois ou plus si vous le jugez nécessaire et le

tout à l'aide de l'eau et du lotus. Ajoutez y à la fin du camphre ou des éléments du camphre. Quand vous aurez terminé, informez-moi. Quand nous avons terminé nous l'avons informé.» (rapporté par al-Boukhari,1253 et par Mouslim,939).

Cependant certains ulémas (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) ont fait exception du représentant du mort et lui permet d'assister au lavage même si cela n'est pas nécessaire, compte tenu de sa compassion avec le mort.

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: selon nos condisciples il est recommandé que seuls le laveur du mort et son assistant indispensable soient là. Selon eux, le représentant du mort peut entrer , même s'il ne participe au lavage et n'assiste pas le laveur. Extrait d'al-Insaf,2/486.

Cheikh Muhammad al-Moukhtar Chinquiti (puisse Allah le préserver) dit: des ulémas permettent à des parents d'assister au lavage du mort pour leur compassion envers lui. C'est le cas de son fils. Il peut être là pour le laver. Il en est de même pour d'autres parents car c'est plus à même de les amener à accepter le décret d'Allah le Puissant et Majestueux. En plus, celui qui y assiste peut voir de bons singes qui le rassurent, ce qui facilite l'endurance chez les parents. Ceci est bien connu; si un parent participe au lavage , il peut déceler de bons signes qui l'encouragent à rester patient et à espérer la récompense (pour la perte de son parent). Extrait de charh az-Zad.

Allah le sait mieux.